
Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2020-2021 de Services publics et Approvisionnement Canada



2021

Canada

Numéro de catalogue : P1-48F-PDF

ISSN : 2818-3800

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2020-2021 du Services publics et Approvisionnement Canada

Le présent rapport d'étape appuie l'engagement énoncé dans la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement. Il contribue également à dégager une perspective pangouvernementale intégrée des activités favorisant la durabilité de l'environnement.

Les renseignements ministériels fournis dans le présent rapport prennent en compte l'information préparée antérieurement conformément à la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de Services publics et Approvisionnement Canada de 2020 à 2023.

1. Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2019 à 2022](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Conformément à l'objectif de la loi, qui consiste à présenter le cadre juridique d'élaboration et de mise en œuvre d'une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Services publics et Approvisionnement Canada a préparé le présent rapport pour faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa SMDD.

2. Le développement durable à Services publics et Approvisionnement Canada

La SMDD de Services publics et Approvisionnement Canada de 2020 à 2023 décrit les mesures que ce ministère a prises pour atteindre les objectifs suivants : écologisation des opérations gouvernementales, alimentation durable et collectivités sûres et en santé. Le présent rapport fait état des résultats obtenus à ce jour concernant les mesures prises par le Ministère pour atteindre objectif. Les rapports des années précédentes sont publiés sur le site Web [SPAC rapports sur le web](#).

3. Rendement ministériel par objectif de la Stratégie fédérale de développement durable

Les tableaux suivants fournissent de l'information sur le rendement des mesures ministérielles à l'appui de l'objectif de la SFDD énuméré à la section 2.

Contexte : Écologisation du gouvernement



Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
Réduire les émissions de GES des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).	Tous les nouveaux bâtiments et les rénovations majeures accorderont la priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et au coût total des évaluations de propriété qui	Intégrer la réduction des émissions de GES dans le processus décisionnel du Ministère en utilisant la méthode d'analyse des options en matière de GES, laquelle constitue l'analyse des coûts-avantages du cycle de vie qui est exigée pour tous les nouveaux bâtiments,	Indicateur Pourcentage de réduction des émissions de GES. Point de départ L'année de référence est 2005 à 2006. En 2018 à 2019, SPAC a fait état d'une réduction de 54 % de ses émissions de GES, par rapport à l'année de référence 2005 à 2006.	Pourcentage de réduction des émissions de GES : 57,6 % sous les niveaux de base de 2005. SPAC a terminé la feuille de route de la région de la capitale nationale (RCN) : des opérations à faibles émissions de carbone, qui représentent une voie à suivre pour réaliser des opérations carboneutres dans la RCN pour le gouvernement du Canada.	SFDD : Cette mesure appuie l'objectif à long terme du gouvernement du Canada visant à faire la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat. L'intégration de la réduction des émissions de GES au processus décisionnel

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
	intègrent le prix implicite du carbone.	les rénovations majeures et tout autre projet qui influe sur la consommation d'énergie.	Cible SPAC s'est engagé à mettre en place un portefeuille neutre en carbone d'ici 2050, l'objectif étant d'être neutre en carbone d'ici 2030.		ministériel à l'aide d'une méthode d'analyse des options liées à la réduction des émissions de GES aidera à évaluer les options de projets d'investissements immobiliers en fonction de la possibilité qu'elles offrent de réduire les émissions de GES et de l'incidence financière connexe aux décisions relatives aux investissements immobiliers, permettra à SPAC d'être plus stratégique dans la planification des investissements de portefeuille afin d'atteindre la carboneutralité et déterminera la voie la plus rentable pour réaliser des opérations carboneutres, des biens immobiliers durables et résilients

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
					<p>aux changements climatiques.</p> <p>La cible de réduction des émissions de GES de 40 % d'ici 2030 de la SFDD a déjà été atteinte. Le Ministère est en bonne voie d'atteindre la cible actuelle de réduction des GES de 80 % fixée dans la SFDD pour 2050.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 13</p>
	<p>Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes.</p>	<p>Entreprendre la mise en œuvre de diverses technologies propres dans l'exploitation des immeubles, comme les services de bâtiments intelligents, l'amélioration du rendement énergétique et en matière de GES, la modernisation de l'éclairage, le changement de</p>	<p>Indicateur</p> <p>Pourcentage de réduction des émissions de GES.</p> <p>Point de départ</p> <p>L'année de référence est 2005 à 2006. En 2018 à 2019, SPAC a fait état d'une réduction de 54 % de ses émissions de GES, par rapport à l'année de référence 2005 à 2006.</p> <p>Cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de GES (en kt d'équivalent CO₂) par exercice (du 1^{er} avril au 31 mars) : 132,7 kt d'équivalent CO₂ Crédits compensatoires pour les GES et crédits d'émissions relatifs aux énergies renouvelables appliqués par exercice (en kt d'équivalent CO₂) : 14,3 kt 	<p>SFDD :</p> <p>Cette mesure contribue à l'objectif à long terme du gouvernement du Canada visant à faire la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat. La mise en œuvre de diverses technologies propres dans l'exploitation des bâtiments aidera</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		combustible, l'optimisation de l'utilisation des locaux et la modernisation des centrales de chauffage et de refroidissement.	SPAC s'est engagé à mettre en place un portefeuille neutre en carbone d'ici 2050, l'objectif étant d'être neutre en carbone d'ici 2030.	<p>d'équivalent CO₂</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la mise en œuvre du plan du portefeuille carboneutre. Les améliorations graduelles devraient être de 2 % par année, et la surveillance à cet égard sera assurée au moyen du protocole de déclaration des émissions de GES du gouvernement du Canada. • Continuer de moderniser le réseau d'énergie de quartier (REQ) de la RCN, y compris la conversion de tous les bâtiments de la RCN actuellement reliés au réseau d'énergie de quartier. • La technologie des bâtiments intelligents a été déployée dans 103 immeubles de SPAC appartenant à l'État. 	<p>le gouvernement du Canada à atteindre ses cibles de réduction des émissions de GES de ses immeubles et de ses parcs de véhicules.</p> <p>La cible de réduction des émissions de GES de 40 % d'ici 2030 de la SFDD a déjà été atteinte. Le Ministère est en bonne voie d'atteindre la cible actuelle de réduction des GES de 80 % fixée dans la SFDD pour 2050.</p> <p>La compréhension de la gamme d'applications des technologies propres dans l'exploitation des bâtiments permettra également de mieux faire connaître l'environnement bâti et, en fin de compte, de réduire les émissions de GES et</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
					<p>d'appuyer une production et une consommation plus efficaces.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 9 – Cible 9.4 ODD 12 – Cible 12.2</p>
<p>Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>Aucune mesure précise de la SFDD n'est applicable.</p>	<p>Réaliser des vérifications de la gestion des déchets et élaborer des stratégies de réduction des déchets dans les immeubles concernés de SPAC appartenant à l'État, selon un cycle de 3 ans débutant en 2019 à 2020.</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Quantité totale de déchets produits par occupant, par année (kg/occupant) Pourcentage annuel de détournement des déchets par région <p>Point de départ</p> <p>Les données recueillies dans le cadre des vérifications de la gestion des déchets réalisées en 2019 à 2020 serviront de données de référence.</p> <p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire la quantité totale de déchets opérationnels de 10 % d'ici 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité totale de déchets produits par occupant, par année (kg/occupant) : 139 kg/occupant/année Pourcentage des déchets annuels détournés des sites d'enfouissement : la moyenne nationale est de 72 % Au total, 50 vérifications de la gestion des déchets ont été effectuées pour évaluer les tendances changeantes pendant la pandémie, et les résultats continuent d'éclairer les stratégies d'approvisionnement et opérationnelles, afin de réduire davantage les déchets 	<p>SFDD : Cette mesure contribue à l'objectif à long terme du gouvernement du Canada visant à faire la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat en appuyant les mesures concernant les déchets de plastique associés aux opérations fédérales. Réaliser des vérifications de la gestion des déchets et élaborer des stratégies de réduction des déchets dans les immeubles concernés de SPAC</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<ul style="list-style-type: none"> Détourner 75 % des déchets restants d'ici 2030, y compris : <ul style="list-style-type: none"> 75 % des plastiques 95 % du papier 	<p>(150 vérifications de 2019 à 2020). ☐</p> <ul style="list-style-type: none"> SPAC a mis en œuvre et terminé la phase 1 des projets pilotes zéro déchet dans 26 immeubles sélectionnés de SPAC appartenant à l'État partout au Canada. 	<p>appartenant à l'État éclaireront les stratégies d'approvisionnement et opérationnelles visant à réduire davantage les déchets de plastique dans les opérations du gouvernement du Canada.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 12 – Cible 12.5</p>
<p>Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets plastiques des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>Aucune mesure précise de la SFDD n'est applicable.</p>	<p>Mettre en œuvre le plan d'action en matière de plastique des Biens immobiliers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre à jour les normes de SPAC relatives à l'aménagement et à l'immeuble de base et intégrer des clauses de détournement dans les spécifications et 	<p>Indicateur</p> <p>Pourcentage de mesures achevées dans le cadre du plan d'action en matière de plastique de SPAC d'ici 2030.</p> <p>Point de départ</p> <p>Les données recueillies dans le cadre des vérifications de la gestion des déchets réalisées en 2019 à 2020 serviront de données de référence.</p> <p>Cible</p> <p>Achever toutes les activités du plan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de mesures achevées dans le cadre du plan d'action en matière de plastique de SPAC d'ici 2030 : le plan d'action en matière de plastique de SPAC comprend trois mesures principales. La mise en œuvre de toutes les mesures est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et le calendrier d'achèvement. SPAC a produit un rapport d'analyse de faisabilité sur la réduction des plastiques 	<p>SFDD :</p> <p>La mise en œuvre du plan d'action sur l'utilisation des plastiques dans les biens immobiliers de SPAC contribue directement à la cible de la SFDD visant à détourner les déchets plastiques des sites d'enfouissement. SPAC continue de mener diverses études et analyses, et collabore avec les employés fédéraux pour éclairer les futures mises à jour</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		<p>les procédures des projets de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre une méthode révisée de vérification de la gestion des déchets à l'échelle nationale qui renferme des objectifs de zéro déchet de plastique - réaliser des vérifications de la gestion des déchets et élaborer des stratégies de réduction des déchets dans les immeubles concernés de SPAC appartenant à l'État - réaliser 6 projets pilotes de sensibilisation des occupants dans les immeubles de SPAC 		<p>en milieu de travail et a inclus des critères préliminaires de l'étude sur les arrangements en matière d'approvisionnement en mobilier pour appuyer les futurs projets d'aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les baux commerciaux de tiers, élaboration de lignes directrices à l'intention des fournisseurs afin de réduire la quantité de plastiques à usage unique dans les services alimentaires. 	<p>des normes de SPAC relatives à l'aménagement et aux immeubles de base ainsi que des spécifications du mobilier, ce qui permettra au Ministère d'utiliser moins de plastique et, par conséquent, de contribuer à la réduction de la quantité de plastique envoyée aux sites d'enfouissement.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 12 – Cibles 12.4 et 12.5</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		appartenant à l'État			
<p>Détourner au moins 90 % (par poids) de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (en s'efforçant d'atteindre 100 % d'ici 2030).</p>	<p>Aucune mesure précise de la SFDD n'est applicable.</p>	<p>SPAC fera le suivi de ses taux de détournement des déchets d'ici 2022 dans le cadre des projets achevés applicables et les divulguera. SPAC intégrera également les cibles de rendement et les exigences de rapports dans ses procédures et processus applicables, comme le Système national de gestion de projet (SNGP) ainsi que les normes relatives à l'immeuble de base et à l'aménagement du milieu de travail du GC.</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Quantité totale de déchets de construction et de démolition produits par mètre carré (tonnes/m²). Pourcentage de déchets de construction et de démolition détournés. <p>Point de départ</p> <p>Données recueillies dans le cadre des projets achevés applicables qui ont été entrepris au cours de 2019 à 2020.</p> <p>Cible</p> <p>Détourner au moins 90 % (par poids) des déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement dans le cadre des projets applicables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Quantité totale de déchets de construction et de démolition produits par mètre carré (m²) (tonnes/m²): 0,54 tonne/m². Pourcentage de déchets de construction et de démolition détournés : 87 %. 	<p>SFDD : Cette mesure appuie les mesures de la SFDD relatives aux déchets de plastique dans les opérations fédérales dans le domaine de la mesure du rendement.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 12 – Cibles 12.4 et 12.5</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
<p>D'ici 2030, 75 % des transactions nationales de location de locaux à bureaux doivent être neutres en carbone dans les cas où le gouvernement fédéral représente au moins 75 % de l'espace occupé (en mètres carrés), où les conditions du marché le permettent et où un contexte concurrentiel existe.</p>	<p>Dans toutes les nouvelles locations nationales de locaux à bureaux et tous les renouvellements de baux pour un espace d'une superficie supérieure à 500 mètres carrés, les propriétaires doivent déclarer la consommation d'énergie et d'eau de l'édifice ainsi que les déchets produits au moyen du ENERGY STAR Portfolio Manager® .</p>	<p>À compter du 1er avril 2019, les propriétaires doivent déclarer la consommation d'énergie et d'eau des immeubles ainsi que les déchets produits au moyen de l'outil en ligne du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR Portfolio Manager®, et ce pour tous les nouveaux baux pour la location de locaux à bureaux à l'échelle nationale et les renouvellements de bail pour des espaces de plus de 500 mètres carrés afin de comparer le rendement des immeubles.</p>	<p>Indicateur</p> <p>Pourcentage de baux pour la location de locaux à bureaux qui font état de la consommation d'énergie et d'eau ainsi que des déchets produits au moyen du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR Portfolio Manager® (l'exigence de rapports s'applique).</p> <p>Point de départ</p> <p>Il s'agit d'une nouvelle exigence qu'il faudra commencer à intégrer dans les nouveaux baux pour la location de locaux à bureaux et les renouvellements de bail des locaux à bureaux. L'exigence s'appliquera uniquement aux baux pour la location des locaux à bureaux et aux renouvellements de bail des locaux à bureaux dont la superficie est supérieure à 500 mètres carrés. Le point de départ est 0.</p>	<p>Pourcentage de baux pour la location de locaux à bureaux qui font état de la consommation d'énergie et d'eau ainsi que des déchets produits au moyen du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR : 43 %.</p> <p>À la fin de l'exercice 2020-2021, des clauses de rapport sur la consommation d'énergie et d'eau ainsi que des déchets produits ont été intégrées dans 62 baux. Compte tenu du temps qui s'écoule entre la signature d'un bail et le début du bail, les rapports seront graduellement mis en œuvre dans le cadre de ces baux.</p>	<p>SFDD :</p> <p>Cette mesure permettra à SPAC de contribuer à l'atteinte de la cible de 75 % de la SFDD pour les transactions de location de locaux à bureaux neutres en carbone. En ayant recours à l'outil du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR dans la gestion des baux pour la location de locaux à bureaux à l'échelle nationale et des renouvellements de bail, SPAC sera en mesure de privilégier les immeubles à rendement plus élevé qui réduisent au minimum leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES résultant du chauffage et de la production d'électricité.</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			<p>Cible</p> <p>À compter du 1er avril 2019, il incombe de déclarer la consommation d'énergie et d'eau des immeubles ainsi que les déchets produits au moyen du questionnaire de portefeuille ENERGY STAR Portfolio Manager®, et ce pour tous les nouveaux baux pour la location de locaux à bureaux à l'échelle nationale et les renouvellements de bail pour des espaces de plus de 500 mètres carrés.</p>		<p>ODD de l'ONU</p> <p>ODD 12 – Cibles 12.4 et 12.5</p>
<p>D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités.</p>	<p>Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et</p>	<p>Intégrer les mesures d'adaptation aux changements de climats pour les immeubles dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> le processus du Plan de gestion des biens immobiliers le processus d'évaluation des 	<p>Indicateur</p> <p>Sans objet.</p> <p>Point de départ</p> <p>Actuellement, les mesures ne sont pas intégrées dans le processus du Plan de gestion des biens immobiliers ni le processus d'évaluation des menaces et des risques.</p> <p>Cible</p>	<p>SPAC a commencé à élaborer une méthode nationale d'adaptation aux changements climatiques afin de gérer les besoins d'adaptation aux changements climatiques de façon uniforme partout au pays en matière de gestion des biens immobiliers, de réalisation de projets et d'exploitation des biens.</p> <p>SPAC a élaboré une stratégie pour intégrer les</p>	<p>SFDD :</p> <p>Ces résultats contribuent à la SFDD, et SPAC est en voie de respecter les engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada.</p> <p>ODD de l'ONU</p> <p>ODD 13 – Cible 13.5</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
	faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.	menaces et des risques	Achever l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques des immeubles dans les processus opérationnels d'ici 2021 à 2022.	<p>évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques dans la planification de la gestion des biens. Le Ministère a procédé à une évaluation de la vulnérabilité de la Cité parlementaire aux changements climatiques. De concert avec le Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), une voie à suivre pour une Cité parlementaire neutre en carbone a également été définie.</p> <p>Depuis décembre 2020, le processus d'évaluation et d'autorisation liées à la sécurité des installations de SPAC recueille de l'information sur les dangers climatiques propres au site et la vulnérabilité d'un actif à ces dangers climatiques.</p>	
Utiliser de l'électricité entièrement propre d'ici 2025.	Aucune mesure précise de la SFDD n'est applicable.	SPAC doit élaborer une stratégie pour alimenter les	Indicateur	Pourcentage d'électricité propre du gouvernement du Canada : 91,4 %.	SFDD :

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		<p>immeubles fédéraux avec de l'électricité propre. SPAC doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer des accords d'achat d'énergie pour se procurer l'électricité de nouvelles sources de production d'électricité propre - gérer l'achat d'énergie propre pour les provinces et les territoires dont les émissions de GES sont élevées (2 initiatives régionales avec une coordination nationale : l'initiative énergie propre de l'Atlantique et l'initiative d'achat d'électricité propre de la région de l'Ouest) 	<p>Pourcentage d'électricité propre du GC.</p> <p>Point de départ</p> <p>En 2018 à 2019, 80 % de l'électricité du GC était propre.</p> <p>Cible</p> <p>S'alimenter entièrement de sources n'émettant pas de GES d'ici 2022.</p>	<p>SPAC élabore actuellement des stratégies d'approvisionnement concurrentielles pour une nouvelle électricité propre en Alberta et pour l'achat de certificats d'énergie renouvelable afin de remplacer la portion à forte teneur en carbone de la consommation d'électricité dans les autres provinces et territoires d'ici 2025. SPAC travaille également directement avec les provinces et les fournisseurs d'énergie de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick pour positionner le gouvernement du Canada comme premier acheteur d'électricité propre.</p>	<p>Ces mesures contribuent à l'objectif à long terme en matière d'énergie propre (c.-à-d. que tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable).</p> <p>SPAC continue de se rapprocher de son objectif de portefeuille neutre en carbone d'ici 2050, et espère l'atteindre d'ici 2030. À cette fin, le Ministère a mis en œuvre diverses technologies propres dans l'exploitation des bâtiments et intègre la réduction des émissions de GES dans le processus décisionnel ministériel.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 7 – Cible 7.2</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
Actions supporting the Goal: Greening Government	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.	Intégrer des facteurs environnementaux dans les processus et les mesures de contrôle de gestion des achats.	Indicateur Sans objet. Point de départ Processus manuels. Cible Intégration de facteurs environnementaux dans la SAE.	SPAC poursuit la mise en œuvre progressive de sa solution d'achats électroniques (SAE), y compris l'intégration de considérations environnementales dans la solution. Par exemple, le questionnaire sur le profil des fournisseurs de la SAE permettra aux fournisseurs de déterminer s'ils satisfont à certaines certifications environnementales.	SFDD : En intégrant les considérations environnementales dans l'ensemble de la SAE, les utilisateurs seront invités à tenir compte des considérations environnementales à diverses étapes du processus d'approvisionnement. La SAE facilitera également le suivi dans les cas où des facteurs environnementaux ont été pris en compte. ODD de l'ONU ODD 12 – Cible 12.7
	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment	Intégrer des facteurs environnementaux à l'élaboration de mécanismes	Indicateur Pourcentage d'offres à commandes et d'arrangements en matière	Au 31 mars 2021, 42,6 % des offres à commandes et des arrangements en matière	SFDD : L'inclusion des considérations environnementales

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
	<p>par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.</p> <p>Aucune mesure précise de la SFDD n'est applicable..</p>	<p>d'approvisionnement communs.</p>	<p>d'approvisionnement de SPAC visant des biens et des services écologiques.</p> <p>Point de départ</p> <p>40 % des contrats, offres à commandes et arrangements en matière d'approvisionnement de SPAC visent des biens et des services écologiques à la fin de l'exercice 2018 à 2019.</p> <p>Cible</p> <p>42,5 % pour 2020 à 2021.</p>	<p>d'approvisionnement incluaient des biens et des services écologiques ayant un impact réduit sur l'environnement.</p> <p>SPAC poursuit sa collaboration avec les clients et l'industrie en vue de l'inclusion d'un plus grand nombre de critères environnementaux dans les approvisionnements et a cherché à offrir aux clients la possibilité de réduire leur empreinte écologique.</p>	<p>dans les instruments d'approvisionnement communs du SPAC, permettra aux clients de tenir compte des répercussions environnementales dans leurs décisions d'achat.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 12 – Cible 12.7</p>
		<p>Élaborer une terminologie d'approvisionnement uniformisée pour l'emballage et la durabilité et en assurer l'intégration.</p>	<p>Indicateur</p> <p>Sans objet.</p> <p>Point de départ</p> <p>Diverses approches non uniformisées en ce qui concerne les exigences d'emballage et de durabilité.</p> <p>Cible</p> <p>Une terminologie d'approvisionnement uniformisée pour l'emballage et la durabilité.</p>	<p>Une terminologie uniformisée pour l'emballage durable et la durabilité des biens a été élaborée et est actuellement mise à l'essai dans le cadre de deux offres à commandes par l'équipe d'approvisionnement de la région de l'Ontario de SPAC. Une fois les projets pilotes terminés, la terminologie uniformisée sera intégrée aux approvisionnements de SPAC.</p>	<p>SFDD :</p> <p>L'élaboration et l'intégration d'une terminologie d'approvisionnement uniformisée pour l'emballage et la durabilité permettront à SPAC d'accroître les achats de produits en plastique durable et de réduire les déchets d'emballage en plastique qui y sont associés.</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
					ODD de l'ONU ODD 12 – Cible 12.7
		Développer un outil d'intelligence artificielle (IA) pour produire des données à l'appui de l'approvisionnement écologique.	Indicateur Sans objet. Point de départ Les processus manuels limitent la disponibilité des données. Cible Soutien automatisé au moyen d'un outil d'IA.	Bien que le Ministère demeure déterminé à explorer le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) comme outil pour produire des données à l'appui de l'approvisionnement écologique, cette initiative a été reportée, alors que SPAC accorde la priorité à sa réponse à la pandémie de COVID-19.	SFDD : En élaborant un outil d'IA qui fournit de l'information sur l'approvisionnement écoresponsable en biens et en services au sein de SPAC, le Ministère sera mieux placé pour mesurer l'efficacité des initiatives d'achats écologiques. ODD 12 - Cible 12.7

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		Veiller à ce que les décideurs aient la formation et la sensibilisation nécessaires pour appuyer les achats écologiques.	<p>Indicateur</p> <p>Nombre et pourcentage de spécialistes désignés de l'approvisionnement qui ont suivi une formation sur les achats écologiques à la fin de l'exercice financier (31 mars).</p> <p>Point de départ</p> <p>1,215 ou 98,9 % des spécialistes désignés de l'approvisionnement du Programme des approvisionnements ont suivi une formation sur les achats écologiques à la fin de l'exercice 2018 à 2019.</p> <p>Cible</p> <p>90 % des spécialistes désignés suivront une formation sur les achats écologiques en 2020 à 2021.</p>	Au 31 mars 2021, 96 % (1 289) des spécialistes désignés de l'approvisionnement du Programme des approvisionnements ont suivi une formation sur les achats écologiques.	<p>SFDD : En veillant à ce que les spécialistes désignés de l'approvisionnement suivent la formation nécessaire sur les achats écologiques, SPAC favorise l'approvisionnement écoresponsable en biens et en services dans l'ensemble du gouvernement et au sein de SPAC.</p> <p>ODD 12 - Cibles 12.7 et 12.8</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		Élaborer une série de mesures à l'appui de l'adoption de véhicules à zéro émission dans l'ensemble des parcs de véhicules du gouvernement.	<p>Indicateur</p> <p>Sans objet. Même si SPAC peut mettre en vente des véhicules à zéro émission, il n'est pas encore en mesure d'exiger que les clients achètent que des véhicules à zéro émission.</p> <p>Points de départ¹</p> <ul style="list-style-type: none"> • La totalité des voitures de fonction achetées est hybride ou à zéro émission • De 30 à 40 % des véhicules administratifs achetés sont hybrides ou à zéro émission <p>Cible</p>	Le Ministère a continué d'appuyer l'adoption de véhicules zéro émission dans l'ensemble des parcs de véhicules du gouvernement. En 2020-2021, SPAC a augmenté la disponibilité des véhicules hybrides ou zéro émission dans ses offres à commandes pour les parcs de véhicules réguliers et de fonction de 10 % et 43 % respectivement. De plus, le Ministère a demandé à l'industrie d'explorer des options pour les autobus électriques et les camions électriques moyens et lourds et a commencé à travailler au renouvellement de son offre à commandes pour les bornes de recharge.	SFDD : En élaborant une série de mesures pour appuyer l'adoption de véhicules zéro émission, SPAC contribuera à réduire les émissions globales de GES.

¹ Les données représentent le pourcentage des véhicules achetés par les ministères et organismes fédéraux qui sont hybrides ou à zéro émission, tandis que les données qui figurent dans la section Résultats obtenus (10 % et 43 %) représentent le pourcentage d'augmentation de la disponibilité des véhicules hybrides ou à zéro émission dans les offres à commandes de SPAC. L'augmentation du nombre de véhicules hybrides ou à zéro émission dans les offres à commandes devrait contribuer à faire augmenter les achats de ce type de véhicules.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
			Progression en vue d'écologiser davantage le parc de véhicules administratifs : 80 % des véhicules seront à zéro émission d'ici 2030. ²		
		Gérer un programme national de recyclage des piles (Appel à recycler) dans certaines installations du gouvernement fédéral..	<p>Indicateur</p> <p>Plusieurs tonnes de piles recyclées par année.</p> <p>Point de départ</p> <p>50 554,07 kg de piles recyclées.</p> <p>Cible</p> <p>50 554,07 kg. La cible d'une année donnée correspond à la quantité de piles recyclées au cours de l'année précédente.</p>	<p>37 794,08 kg recyclés</p> <p>Le programme n'était pas en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2020-2021 en raison des restrictions liées à la COVID-19. La moyenne trimestrielle est toujours conforme à la cible établie.</p>	<p>SFDD :</p> <p>Détourner des sites d'enfouissement les métaux lourds toxiques (plomb, cadmium, zinc, mercure et manganèse) présents dans les piles.</p> <p>ODD 12 - Cible 12.5</p>

² Cette cible est tirée de la section Écologisation du gouvernement de la Stratégie fédérale pour le développement durable 2019 à 2022.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
		Mettre à jour et en œuvre les plans d'aménagement paysager des immeubles de SPAC appartenant à l'État.	<p>Indicateur</p> <p>Pourcentage de plans d'aménagement paysager nouveaux ou mis à jour qui renferment des mesures et des pratiques exemplaires en matière de durabilité et de résilience.</p> <p>Point de départ</p> <p>Commencer la collecte de données en 2022 à 2023.</p> <p>Cible</p> <p>À compter de 2022, mettre à jour et en œuvre des plans d'aménagement paysager pour protéger, restaurer et améliorer les services écosystémiques locaux et éliminer l'utilisation de pesticides toxiques.</p>	<p>SPAC a confirmé son engagement et les mesures détaillées requises pour appuyer cette cible dans le Real Property Sustainability Handbook (Guide de durabilité des biens immobiliers) approuvé.</p> <p>Des consultations avec les intervenants et d'autres recherches sont en cours afin de mieux diriger les efforts au sein du portefeuille et d'élaborer un énoncé de travail normalisé national pour les plans d'aménagement paysager qui seront appliqués aux immeubles nouveaux et existants.</p>	<p>SFDD :</p> <p>Réduire au minimum les matériaux et les produits chimiques dangereux et néfastes pour l'environnement et utilisés dans les opérations des biens immobiliers.</p> <p>ODD 12 –</p> <p>Cibles 12.4 et 12.5</p>



Objectif de la SFDD : Alimentation durable

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
<p>D'ici 2030, appuyer l'amélioration de la performance environnementale du secteur de l'agriculture en atteignant une cote minimale de 71 à l'Indice de durabilité agroenvironnementale (reflétant la qualité de l'eau, du sol, de l'air et de la biodiversité).</p>	<p>Aucune mesure précise de la SFDD n'est applicable.</p>	<p>Réviser et mettre à jour les normes nationales sur les systèmes de production biologique afin d'appuyer et de faciliter l'application des principes de l'agriculture biologique.</p>	<p>Indicateur Les normes nationales du Canada doivent être révisées selon un calendrier maximal de cinq ans à compter de la date de la dernière publication.</p> <p>Point de départ Les normes des systèmes de production biologique ont été révisées en 2015.</p> <p>Cible Mettre à jour les normes en novembre 2020.</p>	<p>De nouvelles éditions des normes nationales sur les systèmes de production biologique ont été publiées en décembre 2020.</p>	<p>SFDD : En élaborant des normes nationales sur les systèmes de production biologique, l'Office des normes générales du Canada contribue à assurer la sécurité alimentaire et à promouvoir l'agriculture durable. Ces normes s'inscrivent dans un cadre de réglementation et de certification mis en place afin d'empêcher les pratiques commerciales frauduleuses. Le principal objectif de la production biologique est de mettre au point des exploitations durables et respectueuses de l'environnement. Ces normes décrivent les principes et les normes de gestion des systèmes de production biologique et fournissent des listes des substances dont l'utilisation est autorisée dans les systèmes de production biologique.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 2 – Cible 2.4</p>

<p>Atteindre un taux de 90 % de conformité avec le règlement de la <i>Loi sur les pêches</i> concernant l'aquaculture.</p>	<p>Appliquer des lois et des règlements pour assurer une aquaculture durable.</p>	<p>Réviser et mettre à jour la norme nationale sur l'aquaculture biologique (cette norme figurera dans la <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i> à venir), afin d'appuyer et de faciliter l'application des principes de l'aquaculture biologique.</p>	<p>Indicateur</p> <p>Les normes nationales du Canada doivent être révisées selon un calendrier maximal de 5 ans à compter de la date de la dernière publication.</p> <p>Point de départ</p> <p>Norme nationale sur l'aquaculture biologique de février 2018.</p> <p>Cible</p> <p>Mettre à jour la norme en février 2023.</p>	<p>Aucune mise à jour pour l'instant. L'examen de la norme n'a pas encore commencé.</p>	<p>SFDD :</p> <p>En mettant à jour la norme nationale sur l'aquaculture biologique, SPAC contribuera à la protection de l'environnement, au maintien de la stabilité biologique à long terme ainsi qu'au recyclage des matières et des ressources.</p> <p>ODD de l'ONU</p> <p>ODD 14 – Cible 14.4</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants au niveau mondial pour tous les Canadiens.



Objectif de la SFDD : Collectivités sûres et en santé

Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et bien-être.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
Cette section présente les mesures qui appuient l'objectif des collectivités sûres et en santé, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD.	Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés.	Déterminer les risques et les priorités en matière d'assainissement en effectuant des évaluations environnementales de sites.	<p>Indicateur</p> <p>Pourcentage de sites admissibles au financement du PASCFC, où des évaluations environnementales de sites ont été effectuées depuis le lancement du PASCFC en 2005.</p> <p>Point de départ</p> <p>Répertoire d'immeubles dont SPAC a la garde daté du 1er avril 2005.</p> <p>Cible</p> <p>95 % du financement d'évaluation obtenu par SPAC dans le cadre du PASCFC est dépensé pour évaluer le passif possible d'ici le 31 mars 2025.</p>	Pourcentage de sites admissibles au financement du PASCFC, où des évaluations environnementales de sites ont été effectuées depuis le lancement du PASCFC en 2005 : 100 %	<p>SFDD : SPAC devient un fournisseur de services de choix grâce au développement continu du secteur de service national des sites contaminés; élargissement du rôle de leadership pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux après 2020.</p> <p>ODD de l'ONU</p> <p>ODD 15</p>
		Mettre en œuvre des activités de réduction des risques (assainissement et gestion des risques) pour réduire le passif connexe.	<p>Indicateur</p> <p>Pourcentage de dépenses d'assainissement pour les sites</p>	Pourcentage de dépenses d'assainissement pour les sites financés par le PASCFC qui réduisent le passif au cours	<p>SFDD : Cette mesure connexe de SPAC appuie indirectement l'objectif de la SFDD d'assainir les sites contaminés fédéraux dans le cadre du Plan d'action pour les</p>

			<p>d'assainissement financés par le PASCF qui réduisent le passif au cours de la phase IV.</p> <p>Point de départ</p> <p>Répertoire d'immeubles dont SPAC a la garde daté du 1er avril 2020.</p> <p>Cible</p> <p>95 % du financement d'assainissement reçu est dépensé pour réduire le passif d'ici le 31 mars 2025.</p>	<p>de la phase IV : 100 % (14 M\$) des fonds investis dans l'assainissement des sites contaminés ont contribué à réduire le passif de SPAC au cours de l'exercice 2020-2021.</p>	<p>sites contaminés fédéraux (PASCF), afin de veiller à ce que les risques écologiques liés aux substances nocives sur ces terres soient réduits.</p> <p>ODD de l'ONU ODD 15</p>
--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Rapport sur l'intégration du développement durable

SPAC continuera de veiller à ce que son processus de prise de décisions tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD par l'entremise de son processus d'évaluation environnementale stratégique. Une telle évaluation préparée en lien avec une politique, un plan ou un programme comprend une analyse des incidences d'une proposition donnée sur l'environnement, y compris sur les cibles et les objectifs pertinents de la SFDD.

Les déclarations portant sur les résultats des évaluations ministérielles sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique détaillée. La déclaration publique a pour objet de démontrer que les incidences environnementales de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris celles qui pourraient avoir une influence sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération au cours du processus d'élaboration et de prise de décisions.

Au cours du cycle de production de rapports 2020 à 2021, SPAC n'a eu aucune proposition nécessitant une évaluation environnementale stratégique, et aucune déclaration publique n'a donc été produite.